

Montigny infos

N°13 - Juillet 2005

Bulletin d'informations municipales de MONTIGNY-LE-CHARTIF

Le Mot du Maire

Nous avons clos ce mois de juin par l'inauguration des travaux de l'Eglise ; chacun a pu ainsi apprécier la qualité du travail réalisé par les différents corps de métier. Ce vaste chantier a débuté en 1999 par une restauration extérieure et a été suivie en juillet 2003 par la restauration intérieure, indispensable compte tenu des désordres sur les menuiseries et les enduits.

Le concert proposé gratuitement est une première et près de 200 spectateurs y ont assisté. D'autres spectacles suivront pour profiter pleinement de cet espace offrant une acoustique de qualité.

Je profite de ce mot pour remercier Pascal DESCHAMPS, les musiciens de la formation « Les Beauc'Sax », les chanteurs Sabine MEYER, Mezzo Soprano et Pierre LUCAS, Ténor pour leur prestation bénévole ; cette inauguration a été une réussite grâce à eux.

Un concert de l'Harmonie municipale de Condé sur Huisme sera présenté début octobre.

Notre opération Cœur de village se poursuit, après la création d'un logement social, de l'abri-voyageurs ; nous bénéficions de ce mode de financement régional pour rénover le lavoir communal ; ce site en limite de Thironne retrouvera ainsi son charme d'antan avec son toit de chaume.

Les vacances sont là, bonnes vacances à tous.

Votre Maire



De gauche à droite :

Pascal DESCHAMPS, Professeur de musique ; David HERMELINE, saxophone ténor ; Laurent GOUGET, saxophone alto, et Elodie DAGONEAU, saxophone baryton.

Décoration florale : Anne-Sophie FAUQUET



Je félicite Mlle Sandra BEAUVAIS (à droite) qui a représenté la commune à l'élection de Miss Cantons, élue 2ème dauphine de Laure QUENTIN (à gauche).

Sandra a 16 ans ; elle prépare un CAP de coiffure, elle habite au Moulin Toucheron, et elle est la fille de Jean-Pierre, Conseiller Municipal.

Dans ce numéro :

- Décisions du Conseil Municipal de janvier à juin 2005.
- Enquêtes Publiques.
- Financement Travaux Eglise.
- Fête du Jumelage.
- Commémoration du 19 mars.
- Montigny Pratique
- Réglementation
- Concours des villages fleuris
- Festivités du 14 juillet

Les principales résolutions du Conseil Municipal du 1^{er} semestre 2005

Session du 15 janvier

- Communauté de communes

Monsieur Alain LAMELET, représentant notre commune, est retenu pour siéger à la Commission des Charges transférées.

D'autres élus se proposent de participer aux commissions : Monsieur Jean-Paul HUET au Développement Economique, Madame Christine HERMAN à la Petite Enfance & Halte-Garderie, Monsieur Claude FORTIN à l'Ecole de Musique & Tourisme et Madame Françoise GUTIERREZ aux Affaires Sociales & Logement.

- Voirie

Suite à la visite des voies communales, des travaux de renforcement sont programmés ; l'estimation de la DDE de 15775 € est approuvée et les travaux correspondants seront effectués par l'intermédiaire du SIVOM de Thiron-Gardais.

Pour le lieu-dit Le Moulin-Ronce, le projet de confortement du pilier du pont est approuvé pour un montant de 1412,63 € HT.

- Ecole

Dans un but d'économie d'énergie mais aussi de sécurité, compte-tenu de la vétusté actuelle de l'équipement du chauffage, il est décidé d'engager des travaux de renouvellement de l'installation. Le montant des devis s'élève à 18252,30 € HT réparti ainsi :

- Isolation :	3633,05 €
- Electricité :	790,25 €
- Chauffage :	12040,00 €
- Honoraires maîtrise d'œuvre :	1095,00 €
- Peinture :	694,00 €

- Mairie

La poursuite des travaux pour l'aménagement de la mairie au rez-de-chaussée du bâtiment actuel mairie-école est approuvée ; le montant des devis s'élève à 64414,23 € HT soit 77039,42 € TTC et se répartit ainsi hors taxes :

- maçonnerie :	14424,51 €
- électricité :	3442,35 €
- Démontage chauffage :	713,60 €
- Chauffage :	27560,00 €
- honoraires maîtrise d'œuvre :	2508,00 €
- déplacement citerne :	183,00 €
- rideaux :	559,65 €
- peintures :	9851,29 €
- ameublement :	3529,00 €

Pour cette réalisation il est sollicité une subvention de l'Etat au titre de la DGE et le plan de financement s'établit comme suit en montants TTC,

- subvention DGE (20%) :	12882,85 €
- subvention départementale (30%) :	19324,27 €
- autofinancement :	44832,30 €

- montant total des travaux TTC : 77039,42 €

En complément, il est approuvé l'installation d'une chaudière à condensation, la maîtrise d'œuvre et des travaux supplémentaires d'isolation thermique ainsi que le chauffage de l'étage en vue de la création d'une bibliothèque.

De ce fait l'ensemble des travaux d'aménagement de la mairie s'élève à 88673,28 € HT au lieu de 65221,82 € HT.

Pour cette différence de 23451,46 € HT, il est sollicité une subvention complémentaire du Conseil Général dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAiC) au taux de 30%, soit 7035,44 € HT.

- Lavoir

Afin de restituer à ce bâtiment son caractère d'origine avec le toit de chaume, un projet de restauration est présenté. Après délibération et approbation un devis est retenu :

- couverture chaume :	7024,10 €
- restauration du lavoir en chêne :	7711,00 €
- Total :	14735,10 € HT

Il est sollicité une subvention régionale au taux de 40% dans le cadre de l'opération « Cœur de Village » et une subvention au taux maximum auprès du Syndicat Intercommunal d'aménagement du Perche d'Eure-&-Loir (SIAP) dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Rural :

- Subvention Régionale :	5894,04 €
- Subvention CDDR :	4862,00 €
- Autofinancement :	3979,06 €
- Avance TVA :	2888,08 €
Coût total du projet :	17623,18 € TTC

Ces travaux seront réalisés sous réserve de l'acceptation des subventions.

- Marchés publics sur Internet

L'Association des Maires d'Eure-et-Loir propose de publier sur Internet les annonces de marchés publics inférieurs à 90000 €. Pour chaque commune la création et la réalisation du site coûtent 90 € la première année et 40 € les années suivantes ; consécutifs aux frais d'hébergement, de maintenance et d'assistance de ce site. Cette proposition est acceptée.

Session du 29 mars

- Vote des subventions

Amicale des Sapeurs pompiers :	74 €
Association des Anciens Combattants :	74 €
Club de l'Amitié "Raymond Gendre" :	74 €
Union sportive (USMC) :	74 €
Jumelage d'Illiers-Combray :	260 €
Coopérative scolaire :	735 €
ADMR de Thiron-Gardais :	74 €

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2004

- Régie transport scolaire

Section investissement :
dépenses : 0 €; recettes: 6239,72 €; excédent:
6239,72 €

Section de fonctionnement :
dépenses : 11425,09 €; recettes 11940,29 €;
excédent : 515,20 €

- Régie de distribution de l'eau

Section investissement :
dépenses : 101966,32 €;
recettes: 63204,64 €; déficit: 38761,68 €

Section de fonctionnement :
dépenses : 49592,09 €;
recettes : 81913,04 €; excédent : 32320,95 €

- Logement social

Section investissement :
dépenses : 1875,85 €;
recettes: 15909,86 €; excédent : 14034,01 €

Section de fonctionnement: dépenses : 1722,17 €;
recettes : 6126,88 €;
excédent : 4404,71 €.

- Commune

Section investissement :
dépenses : 213011,15 €;
recettes: 141017,40 €; déficit: 71993,75 €

Section de fonctionnement:
dépenses : 232954,96 €;
recettes : 342018,94 €;
excédent : 109063,98 €

- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2005

Les budgets primitifs annexes de 2005 sont votés et s'équilibrent pour :

- *Régie de transport scolaire* : 6401 € en investissement et 13002 € en fonctionnement qui s'équilibre par une subvention de 5487 € de la commune.

- *Distribution de l'eau* : 63632 € en exploitation et 233987 € en investissement

- *Logement social* : 8004 € en recettes de fonctionnement, 4736 € en dépenses de fonctionnement et à 14034 € en investissement.

Le budget primitif 2005 de la commune est voté pour s'équilibrer à 336709 € en fonctionnement et à 389078 € en investissement.

Pour équilibrer le budget, il est voté par 9 voix une augmentation des taux des taxes locales de 1%:

- Habitation : 8,12%, soit un produit de 35437 €
- Foncière (non bâti) : 27,27%, soit un produit de 30515 €
- Foncière (bâti) : 12,48%, soit un produit de 33783 €
et donc un total de 99735 €

- Liberté et responsabilités locales

Suite à l'arrêté n°3/2004 du 9 février 2004 concernant le retrait de délégations de fonction au 1^{er} adjoint de la commune et vu la décision du Tribunal Administratif d'Orléans,

Suite à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, il est précisé que lorsque le Maire retire les délégations qu'il avait attribué à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur son maintien ou non dans ses fonctions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de le démettre de ses responsabilités par 9 voix pour, 0 abstention et 0 contre.

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Locales (C.G.C.T), la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix pour, 0 abstention et 0 contre, la création d'un poste d'adjoint au Maire.

Suite à ce vote Monsieur FORTIN est proposé comme 1^{er} adjoint et élu avec 9 voix pour, 0 abstention et 0 contre.

- Enquête publique (voir Arrêté d'enquête publique ci-après)

- Echange d'une parcelle de terrain contiguë au cimetière avec une partie du chemin rural n°32.

- Déplacement du chemin rural n°10.

- Déclassement des chemins ruraux n°50,56,61.

- Classement en voie communales des rues de la Girarderie (partiel), des Connières, de la Croisette (partiel) et impasse des Perriers.

Session du 3 juin

- Préparation du 14 juillet 2003 (voir page jointe)

Le feu d'artifice qui aura lieu le soir du 14 juillet à 23 h est une proposition Vouzelaud dénommée « Terre de feu » d'un montant de 1515 € TTC.

- Salle polyvalente

En raison du projet d'agrandissement de la salle polyvalente, M. le Maire demande aux élus de préciser les travaux qui leur semblent prioritaires.

A ce sujet, les idées de chacun des habitants de la commune seraient favorablement accueillies.

- Panneau identitaire communal

Ce panneau monté sur un socle en fonte est composé de deux plaques qui présentent la carte touristique du Perche, le plan communal et les caractéristiques de la commune. Il sera installé rue d'Illiers près de l'abri multiservices.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Subvention du Conseil Régional :	1896,40 €
Autofinancement :	2606,09
Total TTC :	4502,49

ENQUETES PUBLIQUES

ENQUETE PUBLIQUE SUR LES CHEMINS COMMUNAUX

Le Maire de la commune de Montigny-le-Chartif arrête

Article 1^{er} -une enquête publique relative au projet d'aliénation de chemins ruraux sus dénommés :

- chemin rural n° 50 dit de La Fourche situé entre la voie communale n°8 dite chemin du Bois à la parcelle n°45 section ZO en vue d'un changement d'affectation,
- chemin rural n°61 dit de La Boussardière situé entre la voie communale n°5 dite chemin du Moulin-Ronce au Petit-Grand-Bois et la parcelle n°5 section ZV en vue de changement d'affectation,
- chemin rural n°56 dit de La Vove situé entre la parcelle n°18 de la section ZN et la parcelle n°11 en vue d'un changement d'affectation,
- chemin n° 32 dit de Grand'Houx à Brou partant de la Thironne à la parcelle n°9 de la section ZE en vue de sa cession,
- chemin rural n°10 dit de l'Herbuguère situé entre la voie départementale n°369 et La Mazure en vue de son déplacement,
- chemin rural n°57 dit du Petit-Grand-Bois à Montigny-le-Chartif situé entre la parcelle ZN 6 et ZN 4 en vue d'un changement d'affectation,

Article 2 - Monsieur GODET Jean, retraité de l'agriculture, demeurant au 17 Saussay à Montigny-le-Chartif (28120), est désigné comme Commissaire enquêteur.

Article 3 - Les pièces du dossier sont à la disposition du public pour consultation en mairie et consignation éventuelle sur registre d'enquête (ou envoi à M. le Commissaire enquêteur), les lundis 27 juin, 4, 11 et 18 juillet de 10 à 12 heures, les vendredis 1^{er} et 8 juillet de 14 à 17 heures et les samedis 2 et 9 juillet de 10 à 11 heures.

DONNEZ VOTRE AVIS- LES GRANDES PRIORITES POUR L'EAU

Une consultation nationale sur la gestion de l'eau Loire-Bretagne et les milieux aquatiques se déroule du 2 mai au 2 novembre 2005

L'eau quotidienne est une inestimable source de confort .Nous devons prendre conscience que nous devons tous en jouir au mieux , sans la gaspiller, et sans la polluer. Chacun de nous peut s'exprimer sur les décisions à prendre pour sauver l'eau .

Comment participer à la consultation ?

A la Préfecture ou Sous-Préfecture , sur le site internet de l'agence de l'eau :www.eau-loire-bretagne.fr

Un imprimé est à la disposition de chacun en mairie pour consultation et avis sur les priorités à formuler en la matière. N'hésitez pas à le demander. C'est notre rôle à tous de participer.

EGLISE - PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX INTERIEURS DE L'EGLISE ST PIERRE

La commune a poursuivi ses efforts d'entretien et de protection de son patrimoine entrepris en 2000 pour la restauration extérieure et l'a maintenant achevé avec les travaux d'intérieur.

Dépenses H.T.

Maçonnerie :	57646,51 €
Menuiserie :	80355,46 €
Vitreaux :	8893,99 €
Architecte :	13991,98 €
Divers :	1183,44 €
Total :	162 071,37 € HT

Recettes

Subventions Région :	32943 € (20%)
Fonds de péréquation :	77476 € (48%)
Prêt ARSI sans frais financiers :	51652 € (32%)
Total :	162 071 € HT (100%)



EGLISE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

FETE DU JUMELAGE

10/11/12 juin 2005
30ème anniversaire du jumelage

Etant situé sur le secteur scolaire du Collège d'Illiers-Combray qui regroupe 29 communes, nous avons participé aux festivités proposées à l'occasion du renouvellement de la signature de la Charte avec la ville de Gemünden en Allemagne.

120 Allemands, 30 Italiens et 50 Anglais ont participé à ces festivités, des familles de Montigny ont accueilli des jeunes Allemandes.

Des animations gratuites étaient organisées dans les communes, ainsi l'union sportive de Montigny-le-Chartif a organisé une démonstration de tennis de table à la salle polyvalente. Un groupe de cyclistes venant d'Illiers a apporté le morceau de puzzle représentant notre commune, ainsi que le drapeau des Pays-bas auquel notre commune était associée.

Lors du rassemblement au Stade d'Illiers-Combray où étaient organisés des jeux intercommunaux, la carte du secteur scolaire a été reconstituée avec chaque morceau de puzzle.

Ces trois jours ont été clôturés par un spectacle et un repas champêtre de 480 convives.



Représentants de la commune costumés en Hollandais, avec les drapeaux européen et hollandais, et le morceau de puzzle en compagnie des cyclistes.

F.C. A.N.

COMMEMORATION DU 19 MARS à Montigny-le-Chartif

La Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA) a commémoré la fin de la guerre d'Algérie. Cette cérémonie est organisée par le comité cantonal de Thiron-Gardais tous les ans dans une commune du canton soit tous les douze ans à Montigny-le-Chartif.



Remise de médailles aux récipiendaires

Environ 350 personnes étaient présentes, c'est derrière la fanfare de Combres que le cortège se forme pour rejoindre le monument aux morts où onze adhérents ont été médaillés. Monsieur Paul Ménec, Président de la FNACA de Thiron-Gardais a reçu la croix du Combattant.

Après lecture du manifeste national et de la lettre de la FNACA, les sapeurs pompiers de Montigny-le-Chartif et la fanfare de Combres ont été vivement remerciés pour leur participation.

Suite à la cérémonie, tous étaient invités à la Salle polyvalente pour partager le verre de l'Amitié offert par la municipalité de Montigny-le-Chartif.

F.C

MONTIGNY PRATIQUE



MAIRIE

Permanence habituelle : lundi de 10 à 11 h 30,
vendredi de 14 à 16 h, samedi de 10 à 11 h ; ☎ 02 37 24 22 31
Fax : 02 37 24 22 09 (nouveau numéro)
e-mail : montigny-le-chartif@wanadoo.fr

Le secrétariat de mairie, pour la période de vacances, sera fermé du 23 juillet au 12 août ; en cas de nécessité s'adresser au domicile du maire : ☎ 02 37 24 22 90 ou à celui de son adjoint : 02 37 24 23 61.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES , ☎ 02 37 24 11 40

– Pour le primaire : prendre contact avec la mairie pour dresser l'état des effectifs et les dispositions éventuelles de transport et de cantine, puis avec l'école pour l'inscription de l'élève.

La rentrée dont le calendrier est établi sur une semaine de 4 jours aura lieu le 26 août 2005.

– Pour le secondaire : l'inscription est à faire au collège Marcel Proust d'Illiers-Combray et la carte de transport pour les élèves utilisant le car scolaire, d'un montant de 60€ est à retirer à la mairie d'Illiers du lundi au vendredi de 14 à 17 h 30 entre le 25 août et le 9 septembre.

INSCRIPTIONS ELECTORALES

A faire en mairie avant le 31 décembre 2005 pour les nouveaux habitants de la commune ainsi que pour tous ceux qui auront atteint 18 ans à cette date.

EAU – RELEVÉ DES COMPTEURS

Pour permettre le relevé des compteurs qui aura lieu à partir du 15 juillet, il est nécessaire d'en dégager les accès afin que l'employé communal puisse faire aisément son service.

ELAGAGE

Il est obligatoire et à la charge des riverains en limite de propriété, le long des voies communales et départementales, des chemins, des fossés et des cours d'eau. Il l'est aussi pour le respect de la propriété d'autrui.

ASSISTANTES MATERNELLES

Elles accueillent à la journée, des enfants confiés par leurs parents; ce sont :

- Mme ANDROUARD, 3 rue de Nogent, ☎ 02 37 24 14 31
- Mme ARRACHARD, 2 rue de Nogent, ☎ 02 37 27 85 09
- Mme AUGER Véronique, 4 Le Gué Chénevoite, ☎ 02 37 24 08 07
- Mme HERMANChristine, 15 rue des Perriers, ☎ 02 37 24 13 47
- Mme HERMAN Patricia, La Pigeonnière ☎ 02 37 29 51 14
- Mme JOBERT Sophie, 16 Ricourd, ☎ 02 37 24 39 36
- Mme MORIN Katia, 12 rue d'Illiers, ☎ 02 37 24 85 48



AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)

Cette aide est destinée aux familles, aux personnes âgées, aux handicapés de manière permanente ou temporaire ; elle concerne tous les travaux de la maison : ménage, toilette, commissions, repas, enfants. et peut éventuellement comprendre le portage à domicile de repas chauds.

Contactez Mme Huillery : ☎ 02 37 29 52 15

ORDURES MENAGERES

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) a remplacé les conteneurs. Ils ont une capacité un peu moindre. Ceci est le fait de l'aménagement des conteneurs de tri du parking du Grand-Parc situé auprès du cimetière. Le Syndicat considère que la capacité de 60 litres par personne et par semaine doit être suffisante pour les ordures ménagères faisant abstraction, bien entendu, des emballages, journaux et verres qui doivent être collectés dans ces conteneurs de tri.

A noter que le maire n'a plus aucune compétences en ce domaine et que toutes doléances doivent être formulées, en cas de difficultés, au SICTOM de Nogent, ☎ 02 37 29 68 68.

CENTRE DE LOISIRS DE BROU

Dans le cadre nouveau de la Communauté de Communes, il est proposé des activités sportives, culturelles ou scientifiques aux jeunes : sections 4 à 12 ans et 12 à 16 ans. Ce centre situé route des Moulins à Brou sera ouvert du 4 au 29 juillet. La participation financière, variable suivant les revenus de chaque foyer, sera effectuée à réception de la facture après le séjour. Pour tous renseignements complémentaires ; s'adresser à la mairie de Brou.

PLAN DEPARTEMENTAL DE GESTION D'UNE CANICULE

La Commune a la charge de recenser à titre préventif, à leur demande propre ou à la requête de leurs proches ou de tiers, les personnes handicapées, isolées à leur domicile ; elle a ouvert un registre à cet effet. Ceux ou celles qui souhaitent être inscrites sont invités à contacter la mairie afin, qu'en cas de déclenchement du PLAN CANICULE, la mairie puisse alerter les services sociaux et sanitaires.

INTERNET

La Région Centre met à la disposition de la population une formation Internet gratuite : « Projet Télémaque ». L'enjeu est de favoriser l'entrée de la population dans la société de l'information et de la communication: services locaux, achats, horaires, sports, spectacles, recherche d'emploi, santé.... Pour toutes informations s'adresser à GRETA de Nogent-le-Rotrou, 33 rue Bretonnerie, J 02 37 52 28 94 ou www.telemaque.regioncentre.fr

MANIFESTATIONS

- 13 juillet à 23.00 : Feu d'artifice
- 14 juillet à 20.30 : Repas communal
- 25 septembre : Rallye touristique des Sapeurs-Pompiers
- 1^{er} octobre 20.00 : Moules Frites Sapeurs Pompiers
- 8 octobre 20.00 : Concert Eglise Saint-Pierre
- 23 octobre à 13.30 : Loto des Anciens Combattants
- 6 novembre à 20.00 : Dîner dansant de "Bouge la Campagne"
- 11 novembre à 10.30 : Cérémonie au Monument aux Morts
- 19 20 novembre à 14.00 : Loto du Club de l'Amitié
- 4 décembre à 20.00 : Repas de Ste Barbe des Sapeurs-Pompiers
- 10 décembre à 12.00 : Repas de Noël du Club de l'Amitié.



REGLEMENTATION

RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

Pour les jeunes gens des deux sexes, il est obligatoire, conformément à la loi du 28 juillet 1997, de se faire recenser à la mairie du lieu d'habitation, dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire; une attestation est délivrée; elle est demandée dans la vie civile par les instances administratives : emplois, permis de conduire, examens, etc...

BRULAGES

Il est rappelé, suivant l'arrêté municipal du 3 juillet 2002, que le brûlage des herbes et branchages est interdit en juillet, août et septembre. En dehors de cette période, il est autorisé tous les jours sauf samedis, dimanches et fêtes de 8 à 12 h et de 14 à 17 h. Conformément à la loi, cette infraction est punissable.

CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS – PALMARES 2004

Notre commune a remporté l'année dernière le 1^{er} prix d'Arrondissement des "Villes, Villages et Maisons Fleuris". Félicitations aux bénévoles qui participent au fleurissement de la commune ; grâce à eux la commune a amélioré son score en passant de la 3^{ème} place à la 1^{ère} dans la classification. M. et Mme MORICE ont recueilli le 2^{ème} prix d'Arrondissement ; M. et Mme DUDAL le 3^{ème} prix d'Arrondissement avec Mme RISACHER qui a obtenu également un 3^{ème} prix d'Arrondissement.

Collaboration à ce numéro : J. Fauquet, C. Fortin, N. Auburtin, R. Munier – Édition : Photocopieuse et PC de la Commune

Commune de Montigny-le-Chartif

Tél : 02.37.24.22.31
Fax : 02.37.24.22.09

Programme du mercredi 13 juillet

20 heures : Buffet campagnard suivi

À 23 heures d'un bal ouvert à tous

Prix du buffet : 16 € tout compris/adulte et 5 €/enfant de moins de 12 ans

S'inscrire impérativement pour le buffet campagnard avant le 9 juillet auprès de la mairie au 02 37 24 22 31 ou de Monsieur FORTIN au 02 37 24 23 61 dans la limite des places disponibles.

FESTIVITES DU 14 JUILLET

Programme du jeudi 14 juillet

16 heures : Rassemblement à la Salle polyvalente
Revue des Sapeurs pompiers
Jeux d'été dans la cour

18 heures : Fin des jeux

22 heures : Rassemblement à la mairie
Retraite aux flambeaux

À 23 heures ; Feu d'artifice

Bulletin d'inscription pour le buffet campagnard du 13 juillet au soir :

Nom Prénom.....
Nom Prénom.....
Nombre d'enfants : X 5 € = Nombre d'adultes : X 16 € =
TOTAL : règlement du en

A remettre à la mairie , 28 rue de Nogent avec le règlement à l'ordre du Trésor Public.